



PERMIS DE CONSTRUIRE

Référence : Dossier n°: **PC 051 474 20 K0006**

Date de dépôt : 27-11-2020

Dépôt affiché en Mairie le : 01-12-2020

Bénéficiaire : PROBATYM

Adresse des travaux :

51370 SAINT BRICE COURCELLES
11 avenue de la Malle

Nature des travaux :

extension défini en Pignon Ouest pour la construction de deux travées supplémentaires.
Le bâtiment est prévu pour entreposer du matériel.
Le sol de la construction sera au niveau du bâti existant.
Les matériaux utilisés pour l'extension future seront métalliques et similaires à la construction existantes.

Superficie du terrain :

1236 m²

Le dossier peut être consulté à cette adresse une fois l'instruction terminée :

MAIRIE
SAINT BRICE COURCELLES
Place Roosevelt

Droit de recours

ATTENTION – Le permis n'est définitif qu'en absence de recours ou de retrait.

Dans le délai de deux mois et à compter du premier jour d'une période continue d'affichage sur le terrain du panneau (article R. 600-2 du code) de l'urbanisme une fois l'arrêté délivré, sa légalité peut être contestée par un tiers.

Dans le délai de trois mois après la date du permis, le Maire peut également le retirer s'il estime qu'il est illégal. Il sera tenu de vous en informer préalablement afin de vous permettre de faire part de vos observations.

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).